

## TECHNICIENNE OU TECHNICIEN DE TRAVAUX PRATIQUES – SPÉCIALITÉ MUSIQUE PROJET PARTICULIER D'UNE DURÉE DE 2 ANS 35 HEURES PAR SEMAINE

Nous sommes actuellement à la recherche de candidates ou candidats afin de combler deux postes de technicienne ou technicien de travaux pratiques, spécialité musique, dans le cadre d'un projet particulier temporaire d'une durée de deux ans.

**Début de l'emploi :** Dès que possible;

**Lieu de travail :** Écoles du territoire de la Commission scolaire des Phares;

**Formation requise :** Baccalauréat disciplinaire dans la spécialité;  
ou  
Baccalauréat en enseignement de la musique;

*Note : La commission scolaire pourrait considérer des candidatures présentant une autre combinaison de scolarité et d'expérience. De plus, la vérification des qualifications requises et/ou des exigences particulières pourra être faite au moyen de tests et/ou d'une entrevue.*

**Échelle salariale :** Entre 22,59 \$ et 30,46 \$ de l'heure, selon l'expérience pertinente et la scolarité.

### CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

- Préparer les instruments et les locaux de musique;
- Faire l'entretien des différents instruments;
- Effectuer les achats et la réparation du matériel;
- Assister l'enseignant titulaire dans son enseignement;
- En collaboration avec l'enseignant : effectuer les démonstrations, donner les consignes, conseiller, guider et surveiller les élèves dans le déroulement de travaux pratiques
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe.

### PROFIL RECHERCHÉ

- Communication interpersonnelle;
- Autonomie;
- Dynamisme;
- Savoir travailler en équipe;
- Sens de l'organisation.

### PARTICULARITÉ DU POSTE

- Les personnes titulaires de ces postes seront prioritaires pour effectuer des remplacements lors des pénuries de personnel enseignant en musique.

#### Date limite :

**26 avril 2019 à 23 h59**

#### Numéro de concours :

**PP-TTPMUS-05042019**

Transmettre votre curriculum vitae à  
[candidatures@csphares.qc.ca](mailto:candidatures@csphares.qc.ca).

**NOUS VOUS REMERCIONS DE L'INTÉRÊT QUE VOUS PORTEZ À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES.  
TOUTEFOIS, NOUS COMMUNIQUERONS UNIQUEMENT AVEC LES PERSONNES RETENUES.**

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité en emploi et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes en situation de handicap en fonction de leurs besoins.